

Je réitère simplement les sentiments que mon honorable ami le ministre de l'Agriculture exprimait autrefois dans la province de la Saskatchewan et l'an dernier dans l'ouest du Canada, en demandant au Gouvernement de ne pas perdre de vue l'importance de ce tribunal quand il y aura lieu de faire de nouvelles nominations. Je voudrais que l'on tînt compte de l'étendue de sa juridiction et de l'étroite relation entre ses fonctions et la vie des gens, depuis les questions de passages à niveau jusqu'aux tarifs de transport et depuis les décisions concernant les grandes têtes de ligne en commun jusqu'à des détails infimes comme celui du passage des fils électriques au-dessus des voies ferrées. Ces questions sont de sa compétence. Par conséquent, lorsque le ministre des Chemins de fer (M. Dunning) proposera le projet de loi dont il est question dans le discours du trône et qui aura pour objet d'accorder des pouvoirs plus étendus à la commission, il songera, j'espère, que l'extension des pouvoirs doit s'accompagner, chez les magistrats qui s'occupent de ces problèmes, d'une expérience et d'une connaissance plus grandes des affaires nationales.

La question des pensions des employés du réseau de l'Etat est purement administrative, puisque l'ancien Intercolonial, le Grand-Tronc et le Grand-Tronc-Pacifique avaient créé une caisse de retraites. Il n'en était pas ainsi du Nord-Canadien, que je sache. Si je ne me trompe, le ministre a, aujourd'hui, proposé que soit lu pour la première fois un bill tendant à la fusion de toutes ces caisses.

Passons à la question de l'immigration, d'une telle importance pour la nation. Mon ami, l'honorable ministre de l'Immigration (M. Forke), nous a assuré, l'autome dernier, qu'il se proposait d'être moins modeste et moins accommodant, à l'avenir. Il ne faut pas que les événements à venir fassent préjuger de l'avenir. Cependant, rappelons-nous qu'à ce moment le poste de lieutenant-gouverneur du Manitoba n'était pas vacant et il me semble que le ministre entrevoyait avec une grande satisfaction la perspective de nous retrouver dans le temple de l'invective. On est étonné de lire ce passage du discours du trône :

Une affluence d'immigrants choisis, en rapport avec les besoins du Canada et après un examen rigoureux, pour leur aptitude à l'œuvre de la prospérité général du pays, se maintient d'une manière satisfaisante.

C'est avec ces mots que le représentant du souverain accueille le Parlement. Je me demande si aucun député oserait affirmer à un homme d'affaires ou à un citoyen réfléchi de son comté que cette phrase reflète bien l'opinion générale du pays. Se rencontre-t-il un

Canadien qui soit persuadé que ce problème est réglé de façon satisfaisante par les méthodes actuelles? Nous possédons une des plus grandes étendues de terres non défrichées du monde entier; il nous faut de toute nécessité augmenter notre population. Ne nous faisons pas d'illusion à cet égard, bien qu'on ait souvent prétendu le contraire. L'augmentation de la population par le moyen de l'immigration, non seulement diminuera le chômage des habitants actuels du pays, mais créera de nouveaux débouchés à la main-d'œuvre. Ceux qui ont étudié les problèmes relatifs au mouvement de la population savent qu'au lieu d'aggraver la situation de l'emploi de la main-d'œuvre, l'arrivée de nouveaux habitants dans un pays augmente le nombre des emplois pour ceux qui y habitent déjà et pour ceux qui pourront y venir.

L'an dernier, le Gouvernement a tenté une expérience, en faisant venir de Grande-Bretagne un certain nombre de gens à l'époque de la moisson. Certains de nos amis s'en sont effrayés, y voyant un grand danger. Les relevés que le ministère m'a fort aimablement et courtoisement envoyés chaque mois, indiquent qu'on considère comme définitive l'immigration de tous ces gens. Cependant, j'apprends que plus de la moitié sont retournés chez eux: il n'en est pas fait mention dans les relevés. En d'autres termes, ces rapports montrent qu'environ 50,000 personnes sont venues de Grande-Bretagne, jusqu'à la fin de décembre. M. Améry, dans un discours prononcé à la Chambre des communes le 19 décembre dernier, a dit que 8,449 immigrants britanniques sont venus au Canada et qu'à cette date 6,876 étaient retournés dans leur pays et que 4,577 avaient reçu des secours. Nous avons gardé 1,573 de ceux qui sont venus; mais il n'est pas parlé de cela dans les rapports mensuels du ministère de l'Immigration. J'ai posé personnellement des questions à ce sujet.

A la suite de cette expérience, il est intéressant de lire cet extrait d'un article paru dans le *Round Table* de décembre 1928 et qu'on trouve à la page 180 :

De fait, le Congrès canadien des métiers et du travail a clairement dénoncé cet essai, au cours de sa conférence annuelle tenue à Toronto en septembre et, pour l'apaiser, M. Peter Heenan, ministre du Travail du cabinet King, oublieux apparemment de la doctrine de la solidarité ministérielle, a virtuellement répudié la méthode conçue par d'autres que lui, et a laissé entendre qu'avant de les amener au Canada on a grossièrement trompé les mineurs de la Grande-Bretagne, en leur faisant croire qu'ils pourraient facilement obtenir de l'emploi dans les houillères canadiennes, où, selon M. Heenan, il y a déjà pléthore de main-d'œuvre.

Plusieurs se rappelleront l'article publié par le *Citizen* d'Ottawa au sujet du même dis-